



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

Absents excusés : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Démissionnaire : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2025

Délibération n° 09/25 DG

Objet : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANTES METROPOLE HABITAT

Considérant que,

I – Contexte

Les articles L.421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient que le Conseil d'Administration forme en son sein un Bureau, qui comprend le Président et six autres membres élus au scrutin majoritaire, dont un représentant de locataires.

Par délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020, les membres du Bureau ont été élus par le Conseil d'Administration.

Par délibération n° 26/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024, M. Lucien BERTIN, représentant de l'association Indecosa-CGT, avait été élu membre du Bureau

II – Argumentaire

Par lettre en date du 28 mai 2025, M. Lucien BERTIN, représentant les locataires au sein du Bureau du Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 26 juin 2025.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission. Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre en tant qu'élu représentant les locataires, en remplacement de M. Lucien BERTIN.

L'association CSF a proposé la candidature de Mme Fari SALIMY en tant que membre du Bureau représentant les locataires.

Le Président soumet alors cette candidature au vote des Administrateurs.

La composition du Bureau serait la suivante, une fois le caractère exécutoire de la présente délibération constaté :

- M. Thomas QUÉRO, Président de droit du Bureau,
- Mme Catherine BASSANI,
- Mme Marie Annick BENÂTRE,
- M. Pascal PRAS,
- Mme Abbassia HAKEM,
- Mme Laurence BROSSEAU,

et,

- Mme Fari SALIMY, représentant les associations de locataires.

III – Conclusions

- . Vu les articles L. 421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à l'élection des membres du Bureau,
- . Vu la délibération n°26/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 relative à l'élection de M. BERTIN en qualité de membre du Bureau,
- . Vu la lettre de démission de M. BERTIN en date du 28 mai 2025,
- . Vu l'exposé qui précède,

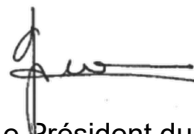
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve l'élection de Mme Fari SALIMY, représentante de l'association CSF, au sein du Bureau du Conseil d'Administration.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 26/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 et modifie la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le 26 juin 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO